



PRIMATURE

La Première Ministre

Kinshasa, le

29 JUN 2026

N°CAB/PM/DIRCAB/ECOFIM/jkn/2026/1793

Transmis copie pour information à/aux :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État
(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)
Palais de la Nation
à Kinshasa/Gombe

- Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie Nationale ;
- Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget ;
- Monsieur le Ministre des Finances ;
- Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement.
(Tous) à **Kinshasa/Gombe**

A Mesdames et Messieurs :

- les Ordonnateurs (Gestionnaires des Crédits) au niveau central et provincial ;
- les Responsables des budgets annexes et des comptes spéciaux.
(Tous) en **République Démocratique du Congo**

Concerne : Lettre d'orientation budgétaire pour l'exercice 2027

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la politique budgétaire qu'entend mettre en œuvre le Gouvernement en 2027, j'ai l'honneur de vous communiquer, à travers la présente lettre, les orientations des politiques et mesures pour la préparation du Budget de l'exercice concerné, conformément aux dispositions des articles 12, 13, 76, 77 et 174 de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques, telle que modifiée et complétée à ce jour, ainsi qu'aux dispositions du Décret portant gouvernance budgétaire.

À ce titre, le Budget de l'exercice 2027, tant au niveau central qu'en provinces, devra tenir compte : (i) de la nécessité de poursuivre le Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028, (ii) de l'objectif de la stabilité macroéconomique, (iii) de l'urgence de la sécurisation du territoire national, (iv) la poursuite de la construction et du développement du pays, (v) des repères structurels dans le cadre du programme FEC et FRD en cours avec le FMI et (vi) de la nécessité de basculer vers le budget programme d'ici l'exercice 2028.

Dans ce contexte, le Budget 2027 devra strictement refléter ces orientations afin d'en constituer un instrument de mise en œuvre des priorités gouvernementales et d'accélération du développement national.

Les six points suivants résument ces orientations, lesquels font l'objet de la présente Lettre. Il s'agit :

- l'évolution de l'environnement économique international ;
- les perspectives macroéconomiques nationales ;



- la politique budgétaire envisagée en 2027 ;
- les principales priorités sectorielles à prendre en compte dans le Budget de l'exercice 2027 ;
- la prise en compte des risques budgétaires dans le Budget 2027 ;
- le basculement vers le budget programme.

I. Évolution de l'environnement économique international

1. L'environnement économique international demeure marqué par des incertitudes géopolitiques persistantes, notamment les tensions au Moyen-Orient, qui continuent de perturber les marchés de l'énergie, les chaînes d'approvisionnement et les échanges commerciaux. Selon les Perspectives de l'économie mondiale du FMI d'avril 2026, la croissance mondiale devrait ralentir légèrement, passant de 3,1% en 2026 à 2,9% en 2027. Dans les économies avancées, la croissance passerait de 1,8% en 2026 à 1,7% en 2027, tandis que les économies émergentes et en développement enregistreraient une légère reprise, de 3,9% à 4,2% sur la même période, malgré le durcissement des conditions financières internationales.
2. La Chine, principal partenaire commercial de nombreux pays africains, devrait poursuivre son ralentissement économique sous l'effet des difficultés structurelles de son secteur immobilier et de la faiblesse de la demande intérieure, avec une croissance attendue à 4,4% en 2026 et 4,0% en 2027. En Afrique subsaharienne, la croissance demeurerait relativement robuste, à 4,3% en 2026 et 4,4% en 2027.
3. Parallèlement, l'inflation mondiale pourrait poursuivre sa décélération, passant de 4,1% en 2026 à 3,7% en 2027, bien que les tensions géopolitiques continuent d'exercer des pressions sur les prix de l'énergie et des matières premières. Les disparités inflationnistes entre groupes de pays devraient néanmoins persister, reflétant des dynamiques économiques propres à chaque région.
4. Il en résulte la nécessité pour la politique budgétaire nationale de renforcer la mobilisation des ressources internes, de consolider la stabilité macroéconomique et de privilégier des investissements productifs capables d'atténuer les chocs externes.

II. Perspectives macroéconomiques nationales

5. Au niveau national, les perspectives macroéconomiques de la RDC pour les trois prochaines années demeurent globalement favorables, soutenues par la résilience du secteur extractif, le développement progressif des activités hors mines et la poursuite des efforts de stabilisation macroéconomique.
6. En effet, la croissance économique devrait s'établir à 5,5% en 2027 et se maintenir à ce niveau jusqu'en 2029, contre 5,6% attendue en 2026. Le PIB hors industries extractives enregistrerait une croissance de 5,9% en moyenne sur la période 2027-2029, contre 5,2% en 2026.
7. L'inflation demeurerait globalement maîtrisée grâce à la poursuite de la bonne coordination des politiques budgétaire et monétaire. Elle ne dépasserait pas la cible de 7% sur le moyen terme. Elle s'établirait à 6,4% en 2027 puis à 7,0% en 2028 et 2029, soit une moyenne de 6,8% sur la période.
8. Le taux de change moyen devrait passer de 2.290 FC/USD estimé en 2026 à 2.413,7 FC/USD en 2027, après s'être établi à 2.467 FC/USD en 2025, traduisant une dépréciation modérée du franc congolais dans un contexte globalement marqué par la stabilité macroéconomique.
9. Ces objectifs macroéconomiques, résumés dans le tableau ci-dessous, devront être pris en compte lors de l'élaboration du budget 2027.

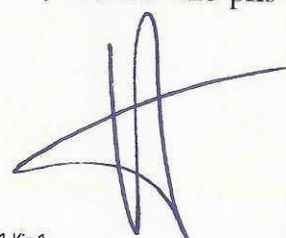



Tableau 1 : Indicateurs et agrégats macroéconomiques 2027-2029

Suite

Cadrage macroéconomique	2025	2026		2027	2028	2029
	Réalisé	Loi de finances	Estimation	Projection	Projection	Projection
Taux de croissance	5,8%	5,3%	5,6%	5,5%	5,5%	5,5%
Variation du Déflateur du PIB	7,8%	-	6,2%	6,4%	6,5%	6,3%
Taux d'inflation moyen	7,0%	4,4%	4,0%	6,4%	7,0%	7,0%
Taux d'inflation fin période	7,0%	6,1%	6,9%	7,0%	7,0%	7,0%
Taux de croissance mine	7,0%	5,0%	6,3%	5,0%	4,3%	3,9%
Taux change moyen (FC/USD)	2.513,6	2.467,0	2.290,0	2.413,7	2.531,0	2.654,0
PIB nominal en milliards FC	243.259,3	269.291,9	278.612,3	312.719,1	351.384,2	394.025,6

Source : Discussions Gouvernement-FMI, 3^{ème} revue FEC et FRD, mai 2026

III. Politique budgétaire

10. La politique budgétaire envisagée par le Gouvernement en 2027 devra s'inscrire dans l'atteinte des objectifs de stabilité du cadre macroéconomique et de soutenabilité des finances publiques. Elle devra s'orienter vers la mobilisation accrue des recettes intérieures, la rationalisation des exonérations, l'amélioration de l'efficacité et de la qualité de la dépense publique ainsi que le renforcement de la discipline budgétaire.

3.1. Respect du cadre macroéconomique et soutenabilité des finances publiques

11. Le Gouvernement tient à la consolidation des équilibres macroéconomiques. À cet effet, une discipline budgétaire stricte devra être observée, fondée sur le réalisme des prévisions de recettes et de dépenses ainsi que le respect des crédits à ouvrir dans le budget afin d'éviter de creuser le déficit budgétaire.
12. La discipline budgétaire devra également s'appuyer sur la maîtrise du déficit. À cet effet, le déficit global ainsi que le déficit intérieur devront être contenus dans des limites soutenables, afin de préserver la viabilité de la dette et de maintenir le pays dans une situation d'endettement modéré. Leur financement devra reposer sur des sources saines, le recours aux emprunts, notamment l'émission de titres publics. Cela implique le non-recours aux avances de la Banque Centrale du Congo, conformément à l'article 16 de la Loi relative aux Finances publiques.
13. Les prévisions de recettes devront être crédibles et cohérentes avec l'activité économique, dont les indicateurs sont présentés dans le tableau 1 ci-dessus. Les impôts directs et indirects à projeter, devront tenir compte de leurs assiettes macroéconomiques indiquées dans le cadrage, notamment la consommation et les importations.
14. Dans le même ordre, la cohérence entre les outils de prévisions budgétaires infra annuels, à savoir le Plan d'engagement budgétaire, le plan de trésorerie et le plan de passation des marchés devra être assurée. Conformément à l'article 56 du Décret portant gouvernance budgétaire, le projet de loi de finances 2027 doit intégrer, dans ses annexes, le Plan d'Engagement Budgétaire et le Plan de Trésorerie annualisés, en vue de garantir une meilleure prévisibilité et une exécution budgétaire maîtrisée.

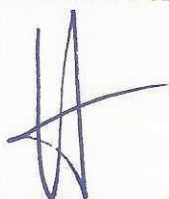


3.2. Accroissement des recettes intérieures

15. La politique fiscale et douanière de l'exercice 2027 devra contribuer à accroître la pression fiscale à 17 % du PIB à l'horizon 2035, afin de renforcer l'autonomie financière de l'État et de soutenir le financement des priorités nationales.
16. Cela laisse transparaître que le gouvernement tient à la poursuite des réformes engrangées, le renforcement des contrôles, la promotion du civisme fiscal, la lutte contre la contrebande, la fraude et l'évasion fiscale ainsi que la rationalisation des dépenses fiscales en vue d'élargir durablement l'assiette fiscale.
17. Ainsi, la stratégie de mobilisation des recettes devra être mise en œuvre de façon optimale d'ici 2027. Elle doit porter sur l'élargissement de l'assiette par la poursuite de la fiscalisation des secteurs évoluant dans l'informel.
18. De façon non exhaustive, les éléments de la politique fiscale ci-dessous devront être pris en compte dans le Budget 2027. Il s'agit de :
19. S'agissant de la **fiscalité intérieure** :
 - l'opérationnalisation beaucoup plus élargie de la facture normalisée ;
 - l'identification et l'enregistrement biométrique des contribuables ;
 - la généralisation de la télé déclaration et du télépaiement des impôts, taxes et redevances ;
 - le déploiement intégral des systèmes informatisés de gestion fiscale et d'analyse des risques ;
 - le renforcement du contrôle fiscal et du recouvrement des arriérés ;
 - l'harmonisation et la simplification du cadre fiscal à travers la mise en œuvre du Code unifié des impôts, droits, taxes et redevances du Pouvoir central ;
 - l'intensification du recouvrement des soldes débiteurs ;
 - la poursuite de la digitalisation des administrations financières.
20. Quant à la **fiscalité de porte** :
 - la poursuite de la modernisation de l'administration douanière ;
 - la généralisation des systèmes informatisés de dédouanement et de suivi des opérations douanières ;
 - l'opérationnalisation des dispositifs de contrôle, notamment les ponts bascules, les bureaux de douane mobiles et les postes à contrôle juxtaposé ;
 - le renforcement de la traçabilité des produits soumis aux droits d'accises ainsi que le relèvement des droits d'accises sur certains biens, notamment les articles en plastique et les voitures de tourisme et de transport ;
 - l'amélioration du contrôle de la valeur en douane et de la gestion des exonérations ;
 - la réduction progressive des niches de fraude et des exonérations non justifiées ;
 - le renforcement de la mobilisation des droits d'accises et autres recettes de porte.

3.3. Rationalisation, amélioration de l'efficacité et de la qualité de la dépense publique

21. La politique budgétaire en dépense pour 2027 devra mettre l'accent sur la rationalisation, l'amélioration de la qualité et l'efficacité de la dépense publique. Les dépenses à inscrire dans le Budget 2027 devront contribuer à atteindre les objectifs du programme du Gouvernement.
22. Leur exécution devra respecter les crédits ouverts et la chaîne de la dépense publique. Le recours aux procédures exceptionnelles doit se limiter aux seuls cas expressément prévus par la réglementation en vigueur.




23. Une attention particulière devra être accordée aux dépenses contribuant directement à la sécurité du pays, à la croissance économique, à la création d'emplois, à la réduction des inégalités sociales et territoriales ainsi qu'à la promotion de la classe moyenne. La politique de réduction de train de vie des ministères et institutions devra être maintenue.
24. Les investissements devront tenir compte des recommandations notamment des rapports PIMA et s'aligner au Programme d'investissement public (PIP) et au Cadre des Dépenses à Moyen Terme central 2027-2029. Les projets d'investissement à budgéter devront faire l'objet d'une rentabilité socioéconomique approuvée et être assortis des études de faisabilité notamment environnementales. Ceux à financer sur transfert aux provinces devront faire l'objet d'une harmonisation entre les provinces et le Pouvoir Central via le Ministère du Plan avant leur inscription dans le Budget.
25. Dans les secteurs sociaux, les prévisions de dépenses devront tenir compte également des repères structurels dans le cadre du programme avec le FMI, notamment dans le cadre des dépenses sociales telles que les dépenses de vaccin, de santé de la reproduction, de couverture santé universelle, etc.
26. Le rapport de l'IGF sur l'état liquidatif devra être exploité en vue de dégager des économies nécessaires au financement des autres dépenses. Toutefois, la politique salariale devra demeurer prudente et les efforts de la maîtrise de la masse salariale devra être maintenus. Les recrutements dans les services publics devront être strictement limités qu'aux postes prévus dans la Loi de finances, en vue de respecter le plafond y relatif à communiquer par le Ministre du Budget. À cet effet, la poursuite des opérations de contrôle et d'assainissement des fichiers de paie, ainsi que l'encadrement rigoureux des recrutements, des mécanisations et des promotions à incidence financière, devra être observée avec la plus grande rigueur.

IV. Principales priorités sectorielles à prendre en compte dans le Budget de l'exercice 2027

Les principales priorités à prendre en compte dans le Budget 2027 sont :

27. **Pour le secteur de la défense et sécurité**, le Budget 2027 soutiendra le renforcement des capacités des Forces de Défense et de Sécurité afin de restaurer l'autorité de l'État, préserver l'intégrité territoriale et stabiliser durablement les zones affectées par l'insécurité. À cet effet, les ressources budgétaires devront être prioritairement orientées vers (i) la poursuite de la mise en œuvre de la Loi de programmation militaire et de la Police Nationale Congolaise ; (ii) le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité ; (iii) la poursuite de l'amélioration des conditions sociales des militaires, policiers et personnels des services de sécurité ; (iv) le recrutement, la formation et la fiabilisation des effectifs ; (v) la poursuite du désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation pour la réinsertion sociale des démobilisés dans le cadre du programme DDRCS ; (vi) la sécurisation des frontières et des centres urbains ; et (vii) l'accélération du processus d'identification et de recensement général de la population.
28. **Pour les secteurs de la Santé et prévoyance sociale**, la politique du Gouvernement vise à réduire la morbidité et la mortalité, élargir l'accès aux soins de qualité et renforcer la protection sociale à travers la Couverture Santé Universelle. A cet effet, les arbitrages budgétaires en 2027 devront permettre essentiellement : (i) l'extension progressive de la Couverture Santé Universelle ; (ii) la réhabilitation et l'équipement des hôpitaux de référence ; (iii) le rétablissement des services sociaux dans les provinces affectées par les conflits ; (iv) la prise en charge des groupes vulnérables ; et (v) la mise en place progressive du Registre Social Unique.



29. **Pour le secteur de l'Éducation**, le Gouvernement entend poursuivre la consolidation d'un système éducatif inclusif, équitable et de qualité, favorisant le développement du capital humain, la citoyenneté responsable et l'employabilité des jeunes. Ainsi, les efforts en 2027 seront concentrés, notamment sur : (i) la consolidation de la gratuité de l'enseignement primaire ; (ii) la construction et la réhabilitation des écoles dans le cadre du PDL-145 Territoires ; (iii) la construction, réhabilitation et équipement des établissements de l'Enseignement supérieur et universitaire ; (iv) la formation continue des enseignants et l'amélioration de leur condition sociale ; (v) la poursuite de la mise à la retraite des enseignants éligibles ; (vi) le développement de la formation professionnelle et technique orientée vers les métiers productifs ; et (vii) le soutien à l'innovation et la recherche scientifique.
30. **Pour le secteur des Infrastructures (y compris le Transport)**, le Budget 2027 devra soutenir, notamment la modernisation des routes d'intérêt national et des voiries urbaines, la poursuite de la mise en œuvre du PDL-145 Territoires, ainsi que le développement d'infrastructures de transport contribuant à la réunification du pays. Il devra également intégrer la quotité du montant de l'Eurobond non prise en compte en 2026 pour le financement des projets stratégiques dans les infrastructures routières, énergétiques, ferroviaires et portuaires. À cet effet, les ressources budgétaires devront prioritairement être orientées, notamment vers : (i) l'accélération de l'aménagement de la Route Nationale reliant Banana à Lubumbashi via Kinshasa, Kananga et Mbuji-Mayi ; (ii) la réhabilitation de la RN2 (Axe Mbanga-Rivière Lualaba sur 200 km) ; (iii) la réhabilitation de la RN4 sur le tronçon Kisangani-Beni ; (iv) la poursuite de la réhabilitation des aéroports (Gemena, Bumba, Lisala, Gbadolite, Boende, Bandundu, Muanda, Matadi, Kikwit, Mbandaka et Tshikapa) ; (v) la poursuite de la réhabilitation des infrastructures ferroviaires (Matadi-Kinshasa, Banana-Kinshasa, Ilebo-Lubumbashi et Kindu-Kabalo-Kamina) ; (vi) l'accélération de la construction du port en eau profonde de Banana et le réaménagement des ports (Matadi, Boma, Kalemie) ; (vii) les infrastructures du Corridor de Lobito ; (viii) la poursuite de la construction des routes et voiries retenues dans le cadre de contrat chinois (SICOMINES) ; (ix) le soutien aux infrastructures urbaines dans les grandes villes, notamment à Kinshasa (voiries, drainage, ponts) ; et (x) le rétablissement des infrastructures endommagés dans les provinces touchées par la guerre.
31. **Pour les secteurs de l'Agriculture et du Développement rural**, une attention particulière devra être accordée à la relance des activités agricoles, de la pêche et d'élevage et au renforcement de la résilience des populations rurales, en faisant de ce secteur un moteur de diversification économique, de sécurité alimentaire, de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. Ainsi, les allocations budgétaires devront soutenir entre autres : (i) l'accroissement de la production agricole et halieutique ; (ii) l'amélioration de l'accès aux semences améliorées, aux fertilisants, à la mécanisation agricole et aux services d'appui à la production ; (iii) la relance des filières stratégiques, notamment le manioc, le maïs, le riz, haricot, les légumineuses, le café, le cacao et le palmier à huile ; (iv) le renforcement de l'aquaculture, de la pêche industrielle et artisanale ainsi que des filières d'élevage ; (v) la réhabilitation des routes de desserte agricole, l'électrification rurale et l'approvisionnement en eau potable en milieu rural ; et (vi) la poursuite de la mise en œuvre du PDL-145 Territoires et des investissements favorisant la productivité agricole en milieu rural.



32. **Pour le secteur de l'Énergie**, le Budget 2027 devra soutenir l'accroissement de l'accès des populations à l'électricité et à l'eau potable à travers l'extension et la modernisation des infrastructures énergétiques et hydrauliques.

Les priorités en 2027 devront porter sur : (i) le développement des centrales hydroélectriques, solaires, mini et microcentrales ; (ii) l'extension des réseaux d'adduction et l'amélioration de l'accès à l'eau potable ; (iii) le renforcement des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;

(iv) la poursuite des projets structurants tels que Kakobola II et les interconnexions régionales ; et (v) le renforcement des capacités opérationnelles de la REGIDESO et de la SNEL ;

33. **Pour les secteurs de l'Industrie et des petites et moyennes entreprises (PME)**, le Budget 2027 devra soutenir la transformation locale des matières premières, le développement des chaînes de valeur et la promotion de l'entrepreneuriat, en vue de renforcer la création d'emplois, la diversification de l'économie et la compétitivité du secteur productif national. Ainsi, les ressources budgétaires seront orientées vers : (i) la relance des parcs agro-industriels ; (ii) le développement des Zones Économiques Spéciales ; (iii) l'implantation d'unités de transformation et de centres agroalimentaires ; (iv) l'appui aux PME et à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ; et (v) la poursuite de la mise en œuvre du programme présidentiel pour l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes.

V. **Prise en compte des risques budgétaires**

34. Après l'analyse des risques budgétaires consignée dans la Déclaration des Risques Budgétaires, le Budget 2027 devra poser les bases de leur prise en compte. À cet effet, les sectoriels à fort potentiel de risque devront prévoir dans leurs prévisions budgétaires des lignes nécessaires pour renforcer la crédibilité des prévisions en cas de choc.

35. Il s'agit notamment des secteurs de la Santé pour le risque sanitaire, de l'Environnement et Actions humanitaires pour les risques liés aux catastrophes naturelles.

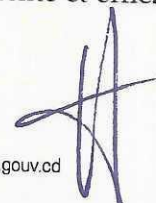
VI. **Basculement vers le budget-programme**

36. En vue de mieux préparer la transition vers le budget-programme à l'horizon 2028, les ministères et services publics sont appelés à renforcer la structuration de leurs programmes budgétaires, à améliorer la définition des objectifs et des indicateurs de performance, ainsi qu'à consolider les capacités de gestion axée sur les résultats.

37. À cet effet, chaque ministère et institution est tenu à :

- finaliser sa maquette programmatique ;
- structurer ses interventions en programmes et actions ;
- définir des indicateurs de performance mesurables ;
- élaborer ses Projets Annuels de Performance ;
- renforcer les dispositifs de suivi-évaluation ;
- préparer les responsables de programmes et les gestionnaires à la gestion axée sur les résultats
- Élaborer un Cadre des dépenses à moyen terme sectoriel.

38. Les arbitrages budgétaires de 2027 devront accorder une attention particulière à la qualité des programmes et à leur contribution aux résultats attendus de chaque politique publique. Le Ministère du Budget est tenu, à travers les structures compétentes, à assurer un accompagnement technique soutenu afin de garantir une migration cohérente et efficace vers ce nouveau cadre de gestion.




Suite

39. Je vous exhorte, par conséquent, à inscrire l'ensemble de vos actions budgétaires de l'exercice 2027 dans le strict respect de ces orientations.
40. Elles devront être précisées et complétées par la Circulaire budgétaire relative à son élaboration de l'exercice 2027 du Ministère du Budget.

Fait à Kinshasa, le

29 JUN 2026

Judith SUMINWA TULUKA

